



Challenge des RAIDS d'ORIENTATION NORMANDS

Règlement du challenge 2023/2024

En s'engageant sur le Challenge des Raids d'Orientation Normands, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Article 1 - Présentation

Le challenge des Raids d'Orientation Normands est un challenge piloté par la ligue de Normandie de course d'orientation. Il regroupe plusieurs courses d'orientation nocturnes, toutes en Normandie. Le challenge est constitué de 7 manches organisées par 7 clubs différents. C'est un championnat individuel ouvert à tous. Pour participer au challenge, il suffit de participer à une seule des étapes.

Article 2 - Les étapes 2023-2024

Les étapes sont :

- La « Virée Nocturne » des Vir'king Raid (11 novembre 2023),
- La « Chouette orientation » de l'ALBE (02 décembre 2023)
- La « Ça te dit night fever » des Vik'azim (13 janvier 2024),
- Le « RAID'obs » du Club d'Orientation des Boucles de la Seine (20 janvier 2024),
- La « Noct'O » de l'Orientation Caennaise (27 janvier 2024),
- La « O'Haras » de Saint-Lô Triathlon (09 mars 2024).
- La « Course des Pèlerins » du TCVL (16 mars 2024).

Article 3 – Catégorie, Classement et système de points

Le classement est individuel même si les courses se font en équipes.

Le challenge propose trois catégories : HOMME – FEMME – MIXTE

Le challenge possède trois classements en fonction de la longueur des épreuves :
RAIDEUR – ORIENTEUR – TROTTEUR

L'âge minimum requis pour participer dans chacun des classements est laissé à l'appréciation du club organisateur. Pour les clubs affiliés à la FFCO, le règlement des compétitions précise qu'un licencié FFCO HD/14 et plus peut participer sur des circuits allant jusqu'à 90 minutes sans être accompagné d'un majeur.

Les 3 classements sont indépendants : les points remportés dans un classement et une catégorie ne sont pas convertibles dans un autre classement ou autre catégorie. Chaque étape du challenge propose au minimum une course pour chaque classement.

Chaque manche du challenge rapporte un nombre de points dépendant du classement du participant et de la course. Les **4 meilleurs résultats** sont pris en compte sur les 7 raids de nuit pour le classement final. Le vainqueur de chaque classement est celui qui a le plus de points.

Le nombre de points à chaque étape (pour chacun des classements et chacune des catégories) est déterminé de la manière suivante :

Les premiers ont 35 points, les deuxièmes 32 points, les troisièmes 29 points, les quatrièmes 27, les cinquièmes 26, les sixièmes 25, etc..., les trentièmes et **tous les suivants** ont 1 point.

Article 4 - La charte qualité et développement durable

Dans une démarche éco-responsable, les participants aux différentes courses sont encouragés à organiser du covoiturage.

Les coureurs vont avoir accès à des espaces protégés, préservés, parfois privés, pour lesquels les organisateurs ont négocié afin d'avoir les autorisations d'accès, nous comptons sur les participants pour respecter ces espaces (ne pas jeter de débris, ne pas passer par des zones interdites, ne pas escalader des murs ou ne pas traverser des clôtures).

Article 5 - Chronométrage

Pour la garantie de l'équité, chaque étape du Challenge des Raids d'Orientation Normands utilise un système de chronométrage électronique (Sport-Ident). Des doigts électroniques pourront être fournis sur place.

ATTENTION : Il est de la **responsabilité de chaque concurrent de veiller, lors de ses inscriptions, aux différents raids qu'il utilise toujours la même orthographe pour son nom et son prénom**, que les changements d'équipe sont pris en compte par le club organisateur. **Une fois le classement du challenge, publié sur le site de la ligue, aucun changement ne sera effectué.**

Il est demandé d'utiliser un tiret et pas un espace pour séparer les noms ou les prénoms composés.

Article 6 – Informatique et droit à l'image

Les fichiers dans lesquels figurent les renseignements communiqués lors des 7 épreuves du Challenge des Raids d'Orientation Normands sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 informatique et liberté. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès des organisateurs.

Sauf demande expresse contraire adressée par courrier aux organisateurs de chaque épreuve du challenge, vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises durant l'épreuve à des fins promotionnelles sur leurs sites internet ainsi que sur tout autre support. En outre, vous renoncez définitivement à réclamer aux organisateurs toutes formes de rémunérations et autres droits pour l'utilisation de ces images.

Article 7 - Assurances, autorisations

Toute personne, ou son représentant légal, qui participe à une des courses devra impérativement avoir sa propre assurance de responsabilité civile. Et par le fait même de son inscription, il dégage les organisateurs de toutes responsabilités et de toutes poursuites. Les organisateurs de chaque étape, s'engagent à avoir obtenu les autorisations spécifiques pour ce type d'épreuve auprès des propriétaires et gestionnaires des sites utilisés.

Pour participer à un raid organisé par un club affilié à la FFCO, il faut être muni d'une licence FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation) ou pour les non licenciés FFCO majeurs, d'une attestation indiquant qu'ils ont pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport (à défaut un certificat médical de moins de 1 an à la date d'inscription sera demandé), pour les non licenciés mineurs, le représentant légal attestera qu'il a été répondu non à toutes les rubriques du questionnaire de santé du sportif mineur (à défaut un certificat médical de moins de 6 mois à la date d'inscription sera demandé). Ces documents sont disponibles sur le site FFCO/ Vie des clubs /organiser une course/Doc utiles.

Article 8 - Récompenses

Les premiers du challenge de chaque catégorie (H, F et M) auront leurs inscriptions offertes (par chaque club à la condition que les coureurs suivent correctement la procédure d'inscription) à toutes les étapes du challenge prochain (quel que soit le parcours choisi). Attention, l'inscription à une éventuelle finale n'est pas comprise.

Remarque : Chacun des bénéficiaires devra contacter les organisateurs AVANT de s'inscrire afin de connaître les modalités d'inscription gratuite.

GAGNANTS CHALLENGE édition précédente :

Parcours RAIDEUR : Sophie RENOUF, Benoit PECQUENARD et Frédéric PARQUET.

Parcours ORIENTEUR : Hélène ADAM, Céline LESAGE, Guillaume FOUCHER, Nicolas POULAIN, Titouan CHAPUT et Maxime DIVAY.

Parcours TROTTEUR : Margot DUPIN, Manon TISSANDIER, Juliette LEMIEGRE, Paulin FRANCOIS et Tim DAGUET.

Article 9 - Organisation

Le règlement de chacune des organisations du Challenge des Raids d'Orientation Normands prime sur ce règlement. Ce document, ainsi que celui de chaque organisation, peut être modifié sans préavis par les organisateurs.